

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE STANDARD Applicables entre Viticulteurs et Acheteurs

*Le fait pour une personne de commander sur l'Application Stay In Touch With emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente Standard (« CGV »), ce qui est expressément reconnu par l'Acheteur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable au Viticulteur.*

Date de dernière mise à jour 03/11/2021

### ARTICLE 1 - OBJET DES CGV

**En résumé : ce document régit vos relations avec les Viticulteurs uniquement (et non avec la Marketplace).**

La place de marché Stay In Touch With (la « Marketplace ») met à disposition une application mobile (« Application ») mettant en relation des acheteurs (les « Acheteurs ») et des viticulteurs (les « Viticulteurs »), afin de leur permettre de conclure entre eux des opérations de vente.

**La Marketplace n'est donc pas le vendeur des Vins achetés par l'intermédiaire de l'Application Stay In Touch With.**

Les présentes CGV décrivent les modalités de vente à distance des Vins entre les Viticulteurs et les Acheteurs par l'intermédiaire de la Marketplace et définissent les obligations et les droits des parties à ce titre. Elles sont exclusivement applicables aux Vins livrés aux Acheteurs établis en **France**.

### ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

**En résumé : ce document récapitule donc les conditions contractuelles applicables aux ventes conclues entre vous et les Viticulteurs.**

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes de Vins conclues entre Viticulteurs et Acheteurs conclues par l'intermédiaire de l'Application Stay In Touch With.

Les présentes CGV concernent uniquement les relations entre les Viticulteurs et les Acheteurs. Seul le Viticulteur, dont le nom est indiqué sur la fiche descriptive de chaque Vin, est le cocontractant de l'Acheteur pour l'achat desdits Vins. Les Vins ne pourront donc être ni repris ni échangés par la Marketplace.

Le présent document ne s'applique donc pas :

- aux relations entre les Viticulteurs et la Marketplace, qui sont définies dans les Conditions Générales de Mise à Disposition Viticulteurs (CGM Viticulteurs) ;
- aux relations entre vous et la Marketplace, qui sont définies dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

Chaque Acheteur reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Vins proposés sur l'Application Stay In Touch With.

### ARTICLE 3 - ACCESSIBILITE, MODIFICATION DES CGV

**En résumé : la version des CGV applicable sera toujours celle en vigueur au moment de la passation de votre commande.**

Les présentes CGV sont accessibles **à tout moment** sur l'Application Stay In Touch With et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les CGV sont opposables à l'Acheteur qui reconnaît, en cochant la case prévue à cet effet, en avoir reçu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande. La validation de la commande vaut adhésion par l'Acheteur aux CGV en vigueur, dont la conservation et la reproduction sont assurées conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

Les CGV pouvant faire l'objet de **modifications** ultérieures, la version applicable est celle en vigueur sur l'Application à la date de passation de la commande par l'Acheteur. Les modifications des présentes CGV ne sont opposables aux utilisateurs de l'Application qu'à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

#### ARTICLE 4 - MAJORITE REQUISE

**En résumé :** Vous garantissez être majeur et avoir la capacité d'acheter du vin à distance.

Conformément à la réglementation, l'Acheteur déclare et garantit avoir l'âge légal requis ainsi que la capacité juridique nécessaire pour accepter les présentes CGV (**18 ans** en France).

Le Viticulteur conserve la faculté de refuser ou d'annuler sans indemnité toute commande dans l'hypothèse où l'Acheteur ne serait pas en mesure de justifier de son âge en produisant un titre d'identité valide.

**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.**

#### ARTICLE 5 - CARACTERISTIQUES DES VINS PROPOSES A LA VENTE SUR L'APPLICATION

**En résumé :** les Viticulteurs font eux-mêmes la description des Vins qu'ils souhaitent vendre sur l'Application. Prenez-en connaissance avant d'acheter et vérifiez dans quelles conditions les Vins sont vendus.

Les Vins proposés à la vente sur l'Application font l'objet d'un descriptif permettant à l'Acheteur de connaître leurs caractéristiques principales (illustrations, appellations, descriptifs et prix notamment) ainsi que le Cycle de vente fixé conformément à l'article 6. Les photographies et graphismes présentés sur l'Application Stay In Touch With ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de la Marketplace.

L'Acheteur est tenu de prendre connaissance du descriptif avant toute passation de commande, le choix et l'achat d'un Vin relevant de sa seule responsabilité. Il est ainsi tenu de se reporter au descriptif de chaque Vin afin d'en connaître les propriétés, les particularités essentielles et les délais de livraison notamment.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par l'Acheteur.

Les Vins présentés sur l'Application sont proposés à la vente pour la **France métropolitaine** uniquement. Ils sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché.

#### ARTICLE 6 - CYCLES DE VENTE DES VINS PROPOSES PAR LES VITICULTEURS

**En résumé :** les Viticulteurs vendent leur production selon trois types de Cycles de vente distincts.

Le Viticulteur a la faculté de mettre en vente ses Vins selon les 3 cycles de vente suivants (les « Cycles de vente ») :

- **« PRIMEUR »** : Le Viticulteur met en vente ses nouveaux millésimes juste après la récolte, qui est en cours d'élevage. Le Vin n'est donc pas encore mis en bouteille au moment de la vente.
- **« EARLY BIRD »** : Le Viticulteur vient tout juste de mettre en bouteille sa dernière récolte, qui est sur le point d'être mise sur le marché.
- **« BOOKING »** : Le Viticulteur vend les différentes cuvées de ses Vins en fonction des stocks disponibles, qui sont donc prêts à être expédiés.

#### ARTICLE 7 - DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE DE VINS

**En résumé :** Les stocks de Vins sont limités. En cas d'indisponibilité, vous serez remboursé.

Les offres de Vins s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande. En cas d'indisponibilité, le Viticulteur procédera au remboursement du prix réglé dans un délai de 14 jours maximum, sans autre indemnisation possible.

Certaines offres sont proposées pendant une durée limitée liée au Cycle de vente proposée par le Viticulteur tel que défini à l'article 6 des présentes CGV.

#### ARTICLE 8 - ETAPES POUR PASSER UNE COMMANDE

**En résumé :** Vous aurez la possibilité de vérifier votre panier d'achat et de le modifier avant de passer commande.

Il appartient à l'Acheteur de sélectionner sur l'Application les Vins qu'il souhaite commander, conformément au procédé du double clic et selon les modalités suivantes :

- 1) **Sélection du Vin et du Cycle de vente.** Vous devrez tout d'abord sélectionner le Vin que vous souhaitez commander et sélectionner le Cycle de vente proposé par le Viticulteur dans la fiche descriptive ;
- 2) **Sélection du format.** Vous pourrez alors sélectionner le format de la/des bouteille(s) ainsi que les quantités avant de cliquer sur le bouton « Ajouter au panier » ;
- 3) **Vérification du panier.** Vous devrez par la suite cliquer sur votre panier. Vous aurez alors la possibilité de vérifier le détail de votre commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer votre acceptation. Il vous incombe de vérifier l'exactitude de votre commande et de signaler ou rectifier immédiatement toute erreur avant de cliquer sur « Valider ma commande » ;
- 4) **Sélection d'un Point Relais.** Vous devrez ensuite valider votre adresse et sélectionner le Caviste Relais le plus proche de chez vous ;
- 5) **Récapitulatif de commande.** Vous accéderez alors à un nouveau récapitulatif de commande et serez invité à cliquer sur « Valider » après avoir accepté les présentes CGV ;
- 6) **Paiement de la commande.** Vous pourrez enfin annuler votre commande ou cliquer sur « Payer - Commande avec obligation de paiement » pour procéder au règlement du prix par l'intermédiaire du prestataire de service de paiement de la Marketplace. Votre compte bancaire sera alors immédiatement débité.

#### ARTICLE 9 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

**En résumé :** le prix total des Vins avec frais de livraison vous est indiqué avant de finaliser votre commande. Le prix doit être payé en totalité par carte bancaire au moment de la passation de votre commande, quel que soit le délai de mise à disposition.

Les Vins sont fournis aux tarifs librement fixés par le Viticulteur et figure systématiquement sur les fiches descriptives correspondantes. Les prix sont indiqués en euros, HT et TTC, et comprennent les frais de transport et de mise à disposition en Caviste Relais.

Le Viticulteur se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant à l'Acheteur l'application du prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Une facture établie par le Viticulteur est remise à l'Acheteur lors de la livraison des Vins commandés.

Le prix est payable comptant, auprès du prestataire de service de paiement de la Marketplace qui encaisse le montant correspondant, au nom et pour le compte du Viticulteur, en totalité lors de la validation de votre commande par voie de paiement sécurisé, par cartes bancaires (Carte Bancaire, Visa, MasterCard).

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, l'Acheteur peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Les paiements effectués par l'Acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le prestataire de service de paiement, pour le compte du Viticulteur.

Il est expressément convenu que les sommes versées par l'Acheteur ne constituent pas des arrhes au sens de l'article L.214-1 du Code de la consommation.

Le Viticulteur se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente, soit de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, une indemnité de 20% du prix HT de la commande. Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure, d'un intérêt au taux légal.

#### ARTICLE 10 - CONCLUSION DU CONTRAT DE VENTE EN LIGNE

**En résumé :** le contrat de vente à distance est conclu lorsque vous finalisez votre commande en ligne en payant le prix des Vins.

**L'enregistrement** d'une commande sur l'Application Stay In Touch With est réalisé lorsque l'Acheteur accepte les présentes CGV en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes CGV.

La vente n'est définitive qu'après le paiement, par l'Acheteur, de l'intégralité du prix des Vins commandés. **La vente est alors parfaite et courrier électronique de confirmation** sera adressé à l'Acheteur.

Le Viticulteur se réserve le droit de refuser une commande ou d'effectuer une livraison concernant un Acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément à l'article 1360 du Code civil. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de la Marketplace constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues entre le Viticulteur et l'Acheteur.

L'Acheteur pourra suivre l'évolution de sa commande sur l'Application.

#### ARTICLE 11 - MODIFICATION, ANNULATION, RESOLUTION DU CONTRAT DE VENTE EN LIGNE

**En résumé :** une fois que vous avez validé votre commande en cliquant sur le bouton « Commande avec obligation de paiement », vous ne pouvez plus la modifier ou l'annuler (sauf accord du Viticulteur ou exercice de votre droit de rétractation par exemple).

Une fois confirmée et acceptée par le Viticulteur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande ne peut être **ni modifiée ni annulée**, hors l'exercice du droit de rétractation par l'Acheteur consommateur, cas de force majeure, ou acceptation préalable du Viticulteur.

La commande peut être **résolue par l'Acheteur** par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable en cas :

- de livraison d'un Vin non conforme aux caractéristiques figurant sur la fiche descriptive ;
- de mise à disposition dépassant la date limite fixée dans la commande, après que le Viticulteur ait été enjoint, selon les mêmes modalités et sans résultat, d'effectuer la mise à disposition dans un délai supplémentaire raisonnable ;
- de hausse du prix qui n'est pas justifiée par une modification technique du Vin imposée par les pouvoirs publics.

La commande peut être **résolue par le Viticulteur** en cas :

- de refus de l'acheteur de prendre livraison des Vins mis à sa disposition en Caviste Relais ;
- de non-paiement du prix au moment de la mise à disposition en Caviste Relais.

Une indemnité équivalente à 20% du prix des Vins sera alors acquise au Viticulteur.

#### ARTICLE 12 - MISE A DISPOSITION DES VINS EN CAVISTE RELAIS

**En résumé :** les Vins que vous commandez seront mis à votre disposition en Caviste Relais dans un

Les commandes des différents Acheteurs sont regroupées pour être livrées par un seul et unique transporteur dans les délais maximum suivants, décomptés à partir de la date de confirmation de la commande.

délaï qui dépend du Cycle de vente sélectionné dans votre commande.

La mise à disposition des Vins commandés sera effectuée dans le Caviste Relais sélectionné par l'Acheteur dans le cadre de sa commande et dans le délai indiqué dans la fiche descriptive, déterminé en fonction du Cycle de vente et des commandes effectuées par les autres utilisateurs de l'Application. Les délais de mise à disposition des Vins sont les suivants :

Ventes « Primeur »	19 mois maximum
Ventes « Early Bird »	7 mois maximum
Ventes « Booking »	3 mois maximum

Si les Vins commandés n'ont pas été mis à disposition après la date indicative, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait de l'Acheteur, ce dernier pourra enjoindre le Viticulteur d'avoir à livrer dans un délai supplémentaire raisonnable. A défaut, la vente pourra être résolue à la demande écrite de l'Acheteur dans les conditions prévues aux articles L.216-1 à L.216-6 du Code de la consommation. Les sommes versées par l'Acheteur lui seront alors restituées au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

#### ARTICLE 13 - RECUPERATION DES VINS EN CAVISTE RELAIS

**En résumé :** Vous vous engagez à récupérer les Vins en Caviste Relais dans un délais de 14 jours à compter de la mise à disposition. Vous avez 3 jours pour signaler au Viticulteur un dommage apparent.

Les Vins commandés seront mis à disposition chez le Caviste Relais sélectionné par l'Acheteur et conservés pendant une durée maximum de 14 jours calendaires. L'Acheteur s'engage expressément à récupérer les Vins commandés pendant ce délai, à défaut de quoi le Viticulteur pourra, après mise en demeure restée infructueuse, procéder au retraitement et à la résolution de la vente aux torts de l'Acheteur.

LE VITICULTEUR DEMEURE PROPRIETAIRE DES VINS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX ET L'ACHETEUR S'ENGAGE, TANT QUE LA PROPRIETE NE LUI EST PAS TRANSFEREE, A PRENDRE TOUTES LES PRECAUTIONS UTILES A LA BONNE CONSERVATION DES VINS.

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Vins, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant ne sera réalisé qu'au moment où l'Acheteur prendra physiquement possession des Vins en Caviste Relais.

La livraison définitive est constituée par le transfert à l'Acheteur de la possession physique ou du contrôle des Vins commandés réalisé chez le Caviste Relais. Un justificatif d'identité sera exigé lors de la récupération de la commande et la signature du bon de livraison par l'Acheteur constituera la preuve de la livraison. L'Acheteur peut également mandater un tiers pour prendre livraison de sa commande, auquel cas ce dernier devra justifier d'un mandat manuscrit et signé, d'un titre d'identité valide et d'une copie du titre d'identité de l'Acheteur.

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état des Vins livrés. Il dispose d'un délai de TROIS (3) jours calendaires à compter de la livraison pour formuler, par l'intermédiaire de l'Application et auprès du Viticulteur, toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vice apparent des Vins livrés (par exemple colis endommagé déjà ouvert ...), avec tous les justificatifs y afférents (photos notamment).

Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Vins seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation sur ce fondement ne pourra être valablement acceptée par le Viticulteur.

En cas de vice apparent ou de non-conformité du Vin livré, le Viticulteur s'engage à y remédier ou à rembourser l'Acheteur, comme indiqué à l'article - « Responsabilité du Viticulteur - Garantie ».

#### ARTICLE 14 - DROIT DE RETRACTATION

**En résumé :** Si vous êtes un consommateur, vous avez 14 jours pour vous rétracter (hors Cycle de vente Primeur). Les frais de retour sont à votre charge et le prix des Vins commandés vous sera remboursé dans un délai supplémentaire de 14 jours.

Si vous êtes un consommateur, vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de **quatorze jours**. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien.

Pour exercer le droit de rétractation **auprès du Viticulteur**, vous devez notifier au Viticulteur votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur l'Application, auquel cas un accusé de réception sur un support durable vous sera immédiatement communiqué par le Viticulteur.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation au Viticulteur **avant l'expiration** du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous **rembourserons** tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous. Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons **reçu le bien** ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une **preuve d'expédition** du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez **renvoyer le bien au Viticulteur** sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Vous devrez prendre en charge les **frais directs de renvoi** du bien.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien. Les retours sont à effectuer dans leur état et emballage d'origine et complets permettant leur remise sur le marché, accompagnés de la facture d'achat. **Les biens endommagés, mal conservés, salis ou incomplets ne sont pas repris.**

**EXCEPTION : Conformément aux dispositions de l'article L.221-28, 7° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel. Le droit de rétractation ne s'applique donc pas aux Cycles de vente « Primeur » et « Early Bird ».**

#### ARTICLE 15 - RESPONSABILITE DU VITICULTEUR - GARANTIE

**En résumé :** Toutes les garanties légales s'appliquent aux Vins qui vous sont vendus par les Viticulteurs via l'Application.

Les Vins vendus par l'intermédiaire de l'Application sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Les Vins fournis par le Viticulteur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales, de la **garantie légale de conformité**, pour les Vins apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande, **de la garantie légale contre les vices cachés** provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Vins livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-

dessous et définies en annexe aux présentes CGV (Garantie de Conformité / Garantie des Vices Cachés).

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, l'Acheteur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du Vin pour agir à l'encontre du Viticulteur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Vin commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Vin durant les 24 mois suivant la délivrance du Vin.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Vin. L'Acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Vin conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra informer le Viticulteur, par écrit, de la non-conformité des Vins pour faire valoir ses droits dans un délai raisonnable à compter de la livraison des Vins ou de la découverte des vices cachés dans les délais ci-dessus visés et retourner au Viticulteur les Vins défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le Viticulteur remboursera, remplacera ou fera réparer les Vins jugés non conformes ou défectueux.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Vins jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les Délai de 15 jours suivant la constatation par le Viticulteur du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire de l'Acheteur ou par chèque bancaire.

La responsabilité du Viticulteur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les Vins sont livrés, qu'il appartient au Acheteur de vérifier,
- en cas de mauvaise conservation ou de négligence de l'Acheteur, comme en cas d'évolution normale du Vin, d'accident ou de force majeure.

La garantie du Viticulteur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Vins non conformes ou affectés d'un vice.

## ARTICLE 16 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

**En résumé :** Nous respectons les données que vous nous transmettez. Pour en savoir plus, consultez notre [Politique de confidentialité](#).

Il est rappelé que les données nominatives demandées à l'Acheteur sont nécessaires à la passation et au traitement de sa commande.

Ces données sont notamment communiquées :

- aux Viticulteurs afin de leur permettre de procéder à l'exécution du contrat
- au transporteur chargé d'effectuer la mise à disposition des Vins ;
- au Caviste Relais sélectionné par l'Acheteur.

Chaque partenaire n'a accès qu'aux données à caractère personnel fournies par l'Acheteurs des Vins à la Marketplace lors de la passation de la commande et

s'engage à assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'il conserve pour les besoins de la réalisation et du suivi des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire de l'Application répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données. Vous trouverez plus d'informations s'agissant du traitement de vos données en consultant la [Politique de Confidentialité](#).

L'Acheteur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies dans la [Politique de Confidentialité](#). En cas de litige, l'Acheteur peut saisir la CNIL de la difficulté.

#### ARTICLE 17 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Application est la propriété de la Marketplace et de ses partenaires et est protégée par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

#### ARTICLE 18 - IMPREVISION

Il est rappelé qu'en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

#### ARTICLE 19 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution d'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Il est expressément convenu que les pandémies constituent un cas de force majeure.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter son obligation et en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 15 jours, les présentes pourront être résolues par l'une ou l'autre des parties après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Dans cette hypothèse, la commande sera considérée comme annulée.

#### ARTICLE 20 - NULLITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée, sauf si la clause annulée est une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

#### ARTICLE 21 - DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.



## ARTICLE 22 - LITIGES

**En résumé : en cas de litige, rapprochez-vous d'abord du Viticulteur. Si vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez saisir un médiateur.**

Tous les litiges sont directement réglés entre l'Acheteur et le Viticulteur. L'Acheteur a ainsi la possibilité de signaler au Viticulteur, via l'adresse [sav@stayintouch-with.com](mailto:sav@stayintouch-with.com), toute réclamation concernant notamment la non-réception du Vin, sa non-conformité à la commande ou encore la réception d'un Vin endommagé.

L'Acheteur et le Viticulteur feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du Viticulteur ou en l'absence de réponse de ce dernier dans un délai de 21 jours, l'Acheteur ayant la qualité de consommateur peut soumettre le différend relatif à sa commande ou aux présentes CGV l'opposant au Viticulteur à un **médiateur** qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Les coordonnées du médiateur sont les suivantes :

**ANM CONSO**

(Association Nationale des Médiateurs)

2 RUE DE COLMAR, 94300 VINCENNES

[www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)

Saisine : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

01.46.81.20.95

Pour présenter sa demande de médiation, le consommateur dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur. Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

Conformément aux règles applicables à la médiation, tout litige de consommation doit être transmis préalablement via la procédure visée ci-dessus (réclamation préalable directement introduite auprès du Viticulteur) avant toute demande de médiation.

Plateforme de résolution amiable des litiges. La Commission européenne met à disposition une plateforme en ligne de résolution des différends à laquelle vous pouvez accéder ici : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

**EN CAS DE LITIGE PERSISTANT ET SAUF DISPOSITION LEGALE D'ORDRE PUBLICQUE CONTRAIRE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AUX TRIBUNAUX FRANÇAIS.**

## ARTICLE 23 - IDENTIFICATION DE LA MARKETPLACE

Nos informations de contacts sont les suivantes :

**SAS MAJECH**

55 avenue Louis Breguet - 31400 TOULOUSE

Capital social 100.000 euros

Numéro RCS 890548399

Numéro de TVA intracommunautaire FR11890548399

## ANNEXE 1

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES LÉGALES

#### Article L217-4 du Code de la consommation

« Le Viticulteur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

#### Article L217-5 du Code de la consommation

« Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le Viticulteur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
  - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Viticulteur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
- 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du Viticulteur et que ce dernier a accepté. »

**Article L217-12 du Code de la consommation**

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

**Article 1641 du Code civil**

« Le Viticulteur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

**Article 1648 alinéa 1er du Code civil**

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le Viticulteur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents. »

ANNEXE 2  
FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si l'Acheteur souhaite se rétracter de la commande passée sur l'Application Stay In Touch With sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables (Cycle de vente Primeur).

A l'attention du Viticulteur : .....

Commande du .....

Numéro de la commande : .....

Nom de l'Acheteur : .....

Adresse de l'Acheteur : .....

Signature de l'Acheteur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :